

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE TENUE,
MERCREDI, LE 16 NOVEMBRE 2022, À 18 À 35 H, AU 688
CHEMIN DU PARC-INDUSTRIEL, RIVIÈRE-ROUGE**

PRÉSENCES :

M. Frédéric Broué, président	Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides
M. Jacques Allard	L'Ascension
M. Yves Bélanger	La Macaza
M. Michel Chouinard	Lac Saguy
Mme Vicki Emard	Labelle, La Conception
M. Jean-Guy Galipeau	Amherst, La Minerve
M. Denis Lacasse	Rivière-Rouge
M. Marc L'Heureux	Brébeuf, Mont-Blanc
Mme Francine Létourneau	Nominuingue
M. Steve Perreault	Lac-Supérieur, Lantier

Mme Marlène Perrier, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Manon Lachaine, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Mme Rose-Marie Schneeberger, conseillère au développement sont également présents.

ABSENCES :

M. Joël Charbonneau	Mont-Tremblant, Lac Tremblant-Nord, Barkmere
M. Francis Corbeil	Val-David, Val-Morin, Val-des-Lacs
M. Steven Larose	Arundel, Huberdeau et Montcalm

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 35, M. Frédéric Broué, président, constate le quorum, souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022**
4. **CORRESPONDANCES**
5. **DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1. **PGMR conjoint 2022-2029**
 - 5.1.1. Bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres
 - 5.2. **Planification stratégique et plan d'action 2022-2024**
 - 5.2.1. Financement de projets pilotes pour améliorer la qualité des matières
 - 5.2.2. Adoption de la mise à jour du plan d'action 2022-2024
6. **GESTION DES RESSOURCES**
 - 6.1. **Ressources financières**
 - 6.1.1. Dépôt des états financiers au 31 octobre 2022
 - 6.1.2. Approbation des comptes à ratifier
 - 6.1.3. Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par obligations au montant de 2 950 000\$ qui sera réalisé le 28 novembre 2022

- 6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres
 - 6.1.4.1. Octroi de l'appel d'offres pour le broyage du bois
 - 6.1.4.2. Renouvellement – Contrat entretien ménager
- 6.1.5. Demande d'aller en appels d'offres
 - 6.1.5.1. Agrandissement garage pour la machinerie
- 6.1.6. Entente relative à la levée et transport des conteneurs de 10 verges de recyclages pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts
- 6.2. **Ressources humaines**
 - 6.2.1. Contrat de travail
- 7. **OPÉRATION**
 - 7.1. **Dépôt des statistiques annuelles d'enfouissement et de récupération**
- 8. **ENVIRONNEMENT**
- 9. **COMMUNICATION**
 - 9.1. **Adoption du calendrier des séances**
- 10. **INFORMATION**
 - 10.1. **Rapport de la directrice générale par intérim**
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :

R.4101
22.11.16

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 6.1.3.1. Soumission pour l'émission d'obligation
- 6.1.7. Renouvellement de la marge de crédit
- 6.2.1. Contrat de travail des cadres
 - 6.2.1.1 Conseillère au développement
 - 6.2.1.2 Superviseur
 - 6.2.1.3 Nomination au poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2022

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.4102
22.11.16

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2022, tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. CORRESPONDANCES

- **Adoption des prévisions budgétaires 2023**
 - Municipalité de Lac Saguay
 - MRC des Laurentides
 - Municipalité de La Macaza
 - Municipalité de L'Ascension
 - Municipalité de Nominigüe
- **Municipalité de La Macaza** (nomination de Mme Joëlle Kergoat comme substitut)

- **MRC Antoine-Labelle** (appui pour la réduction du suremballage)

5. DÉVELOPPEMENT

5.1. PGMR conjoint 2022-2029

5.1.1. Bulletin sur les pénalités

Dépôt du bulletin sur les pénalités : déchets, matières organiques et écocentres. Ce bulletin a comme objectif d'informer les municipalités des sommes qui auraient été chargées si le système de pénalités était en vigueur. Cet outil permet de connaître les lacunes sur la qualité des matières et continuer la sensibilisation sur les bonnes pratiques « La bonne matière à la bonne place ».

5.2. Planification stratégique et plan d'action 2022-2024

5.2.1. Financement des projets pilotes pour améliorer la qualité des matières

CONSIDÉRANT QUE par la résolution R.4086.22.09.21 le conseil d'administration a approuvé l'application de pénalités lors de la réception de matières non conformes dans la collecte municipale des déchets ultimes ou des matières organiques, ainsi que dans les conteneurs provenant des écocentres, et ce à partir du 1^{er} septembre 2023.

CONSIDÉRANT le besoin de financer des projets pilotes afin d'apporter des solutions à l'amélioration de la qualité des matières.

Sur une proposition de M. Jacques Allard, il est résolu :

**R.4103
22.11.16**

De financer trois projets pilotes pour un maximum de 15 000 \$, la somme requise sera prise à même le budget imprévu 2023 et sera remboursée lors de l'application des pénalités à partir de septembre 2023. Si advenant que le montant des pénalités serait inférieur au coût des projets pilotes, la somme excédentaire sera financée à même le budget imprévu.

ADOPTÉE à l'unanimité

5.2.2. Mise à jour du Plan d'action 2022-2024

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2022-2024 a été adopté lors de la séance du 14 juillet 2021 par la résolution R.3956 21.07.14.

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action 2022-2024 doit être mis à jour annuellement.

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications ont été apportées au Plan d'action 2022-2024.

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4104
22.11.16**

D'accepter les modifications apportées au Plan d'action 2022-2024 telles que présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. GESTION DES RESSOURCES

6.1. Ressources financières

6.1.1. Présentation des états financiers au 31 octobre 2022

Dépôt des états financiers pour la période se terminant le 31 octobre 2022.

6.1.2. Approbation des comptes à ratifier

Sur une proposition de Mme Francine Létourneau, il est résolu :

R.4105
22.11.16

D'accepter le registre des comptes à ratifier pour la période du 14 septembre au 9 novembre 2022:

- Des chèques numéro 14233 à 14237 pour un montant total de 3 272,46 \$
- Les paiements via AccèsD Internet totalisant la somme de 1 588 175,09 \$;
- Les salaires pour les périodes P. 38 à P.45 du 11 septembre au 5 novembre 2022 totalisant la somme de 98 103,67 \$.

Le tout totalisant la somme globale de 1 689 551,22 \$.

Je, soussignée Marlène Perrier, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie intermunicipale des Déchets de la Rouge, certifie que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Marlène Perrier

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3. Résolution de concordance et de courte échéance relative à un emprunt par obligations au montant de 2 950 000\$ qui sera réalisé le 28 novembre 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 950 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
39	1 713 000 \$
52	662 000 \$
54	575 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 39, 52 et 54, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur une proposition de M. Steve Perreault, il est résolu :

**R.4106
22.11.16**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA ROUGE
550 RUE L'ANNONCIATION NORD
RIVIERE-ROUGE, QC
J0T 1T0

8. Que les obligations soient signées par le président et la secrétaire-trésorière par intérim. La Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 39, 52 et 54 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.3.1. Soumissions pour l'émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 39, 52 et 54, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 novembre 2022, au montant de 2 950 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Date d'ouverture :	16 novembre 2022	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 novembre 2022
Montant :	2 950 000 \$		

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

233 000 \$	4,90000%	2023
245 000 \$	4,85000%	2024
258 000 \$	4,70000%	2025
271 000 \$	4,60000%	2026
1 943 000 \$	4,55000%	2027

Prix : 98,57700

Coût réel : 4,97012 %

2 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

233 000 \$	4,55000%	2023
245 000 \$	4,55000%	2024
258 000 \$	4,55000%	2025
271 000 \$	4,55000%	2026
1 943 000 \$	4,55000%	2027

Prix : 98,37921

Coût réel : 4,98975 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

233 000 \$	4,90000%	2023
245 000 \$	4,60000%	2024
258 000 \$	4,60000%	2025
271 000 \$	4,55000%	2026
1 943 000 \$	4,55000%	2027

Prix : 98,35800

Coût réel : 5,00832 %

4 -BMO NESBITT BURNS INC.

233 000 \$	5,00000%	2023
245 000 \$	5,00000%	2024
258 000 \$	5,00000%	2025
271 000 \$	5,00000%	2026
1 943 000 \$	4,50000%	2027

Prix : 98,50700

Coût réel : 5,01423 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4107
22.11.16**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 950 000 \$ de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge soit adjudgée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière par intérim à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4. Octroi, rejet et/ou renouvellement des appels d'offres

6.1.4.1. Octroi de l'appel d'offres pour le broyage du bois

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation S2022-650, pour le broyage du bois. L'ouverture des soumissions a eu lieu, jeudi le 27 octobre 2022, à 16 h.

Soumissionnaires	Prix taxes non incluses
	Pas soumissionné
Broyage RM Inc.	83 333 \$

Après étude et analyse de la conformité de la seule soumission reçue et discussion avec le fournisseur.

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

**R.4108
22.11.16**

D'octroyer le contrat à Broyage RM Inc. pour la saison 2022, pour un prix budgétaire révisé de 79 999 \$, taxes applicables non incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.4.2. Renouvellement – Contrat entretien ménager

CONSIDÉRANT QU'une entente pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments situés sur le site du Complexe est intervenue entre le fournisseur de service CBMP Nettoyage et la Régie le 13 décembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2023.

Sur une proposition de Mme Vicki Emard, il est résolu :

**R.4109
22.11.16**

D'aviser le fournisseur de service CBMP Nettoyage que la Régie désire se prévaloir de l'option de renouvellement pour l'année 2023 aux termes et conditions prévues dans l'appel d'offres S2021-650.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.5. Demande d'aller en appel d'offres

6.1.5.1. Agrandissement – Garage pour la machinerie

CONSIDÉRANT QUE le garage pour le compacteur a été détruit le 1^{er} juillet 2022 par une tornade;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux d'agrandir le garage existant : une seule unité de chauffage, un seul système de détection des biogaz, un seul système d'alarme, ainsi que le regroupement des outils.

R.4110
22.11.16

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

D'aller en appel d'offres pour l'agrandissement du garage pour la machinerie.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.6. Entente relative à la levée et transport des conteneurs de recyclages pour l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts

CONSIDÉRANT QU'une entente pour effectuer la levée et le transport des conteneurs de 10 verges pour le recyclage à l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts est intervenue entre la RIDR et la RITL le 22 janvier 2020 et reconduite pour les années 2021 et 2022.

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent poursuivre ladite en après le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour l'année 2023.

Sur une proposition de M. Marc L'Heureux, il est résolu :

R.4111
22.11.16

D'autoriser Mme Marlène Perrier à signer l'entente avec la Régie intermunicipale des Trois-Lacs pour effectuer la levée des conteneurs de 10 verges de recyclage et le transport de l'écocentre de Sainte-Agathe-des-Monts pour être transportés chez Tricentris, au 651, chemin Félix Touchette, à Lachute. Les prix pour la levée et le transport pour l'année 2023 sont : de 100\$ par levée pour 1 ou 2 conteneurs ou de 135\$ par levée pour 3 ou 4 conteneurs. Cette entente sera automatiquement renouvelée aux mêmes conditions pour deux périodes additionnelles d'un an chacune, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, à moins d'y mettre fin ou d'y apporter des modifications, en transmettant à l'autre partie un préavis de soixante (60) jours avant l'expiration du terme.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.1.7. Renouvellement de la marge de crédit

Sur une proposition de M. Jean-Guy Galipeau, il est résolu :

R.4112
22.11.16

D'autoriser le renouvellement de la marge de crédit à la Caisse de la Rouge pour l'année 2023 au montant de 250 000,00\$.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2. Ressources humaines

6.2.1. Contrats de travail des cadres

6.2.1.1. Conseillère au développement

CONSIDÉRANT QUE la date de révision du contrat de travail de la conseillère au développement est le 31 décembre 2022.

Sur une proposition de M. Denis Lacasse, il est résolu :

**R.4113
22.11.16**

D'accepter la mise à jour du contrat de travail de la conseillère au développement, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, selon les conditions présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2.1.2. Mise à jour du contrat du superviseur

CONSIDÉRANT QUE les tâches du superviseur ont été réévaluées.

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

**R.4114
22.11.16**

D'accepter la mise à jour du contrat de travail du superviseur pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, selon les conditions présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité

6.2.1.3. Nomination au poste de Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est vacant suite à la nomination de Mme Marlène Perrier au poste de directrice générale par intérim depuis le 22 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE Manon Lachaine agit comme technicienne comptable depuis mars 2016;

CONSIDÉRANT le plan de remplacement du personnel cadre.

Sur une proposition de Mme Vicki Emard, il est résolu :

**R.4115
22.09.21**

De nommer à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Manon Lachaine et d'accepter les conditions d'emplois telles que présentées.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. OPÉRATION

7.1. Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération

Dépôt des statistiques d'enfouissement et de récupération au 30 septembre 2022.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun suivi.

9. COMMUNICATION

- Départ du directeur général;
- Publicité sur les multicouches;
- Les entreprises des Laurentides, plus vertes que jamais;
- Webinaire organisé par CER et la MRCAL : *Le plastique compostable, c'est NON!*
- Conférence (style entrevu) organisée par AdVision de la MRCAL pour les jeunes de 15 à 35 ans, *“21 jours pour réduire notre consommation de déchets”*

9.1. Calendrier des séances

Sur une proposition de M. Yves Bélanger, il est résolu :

R.4116
22.11.16

D'accepter les dates suivantes pour le calendrier des séances pour l'année 2023 :

Date
18 janvier 2023
15 mars 2023
17 mai 2023
19 juillet 2023
20 septembre 2023
18 octobre 2023 (si nécessaire)
15 novembre 2023

De plus, à moins d'indication contraire, les séances débiteront à 18 h et seront précédées du caucus à 16 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

10. INFORMATION

10.1. Rapport de la directrice générale par intérim

- Les travaux pour la rampe de chargement sont terminés;
- Discussion avec Synergie Économique des Laurentides (SEL) pour un projet en économie circulaire;
- Réception de l'avis de conformité de Recyc-Québec du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé des MRC Antoine-Labelle et des Laurentides 2022-2029;
- Souper reconnaissance, le 3 décembre pour les employés.

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

R.4117
22.11.16

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Steve Perreault propose la levée de la séance à 18 h 53.

ADOPTÉE à l'unanimité

Frédéric Broué

Président

Martène Perrier

Directrice générale par intérim et
secrétaire-trésorière par intérim
